

## COMMUNE DE FONTAINE SOUS PREAUX

### CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2022

Date de convocation : 26 septembre 2022

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 10

Bruno CARLIER, Dominique CHAMBON, Astrid CONSTANTIN, Francis DEBREY, Antoine FORGAR, Jean GOUVERNEUR, Linda GUITTET, Evelyne HUROT, Anne LANGARD, Laurent SUBLARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés : Victoire DUFRESNE (avec pouvoir donné à Dominique CHAMBON), Emmanuel DEMOUGE (avec pouvoir donné à Laurent SUBLARD), Karine MAUREY (avec pouvoir donné à Linda GUITTET), Nadine LECOMTE (sans pouvoir), Philippe RUMINY (sans pouvoir).

Membres votants : 10  
Membres représentés : 3

Présidence : Francis DEBREY  
Secrétaire : Anne LANGARD

### OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DU CIMETIERE COMMUNAL

Par délibération du 10 décembre 2021, le conseil municipal a adopté la nouvelle tarification des concessions et prestations dans le cimetière communal, applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, révisable chaque année par délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- D'annuler la délibération du 10 décembre 2021 fixant les tarifs applicables dans le cimetière communal,
- D'approuver la nouvelle tarification applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 pour l'ensemble du cimetière communal, extension et partie ancienne, augmentant de 2 % les tarifs des prestations et concessions précédents.

CONCESSIONS	DUREE 15 ANS	DUREE 30 ANS
Concession temporaire : - Pour inhumation en pleine terre d'un corps adulte ou enfant - Pour caveau - Pour case du columbarium - Pour cavurne	182,83 €	365,66 €
Renouvellement de concession	182,83 €	365,66 €
Taxe de superposition à partir du 2 <sup>ème</sup> corps, de la 2 <sup>ème</sup> urne ou d'une boîte à ossements	182,83 €	365,66 €

Mis à disposition d'un caveau 2 places par la commune	1 828,50 €	1 828,50 €
Mise à disposition d'une case du columbarium	694,82 €	694,82 €
Mise à disposition d'un cavurne	511,95 €	511,95 €

PRESTATIONS DIVERSES	
Dispersion de cendres au jardin du souvenir	61,25 €
Fourniture et pose d'une plaque sur la stèle du jardin du souvenir	Coût réel + 36,55 € frais de gestion
Travaux de gravure sur case du columbarium ou sur cavurne	Coût réel + 36,55 € frais de gestion

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE.



Official blue stamp of the Commune de Fontaine-sous-Beaulieu (Seine-Maritime) and a handwritten signature in blue ink.



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE  
EXEMPLAIRE

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS  
VALANT ACCUSE DE RECEPTION \***

**COLLECTIVITE**

COMMUNE DE FONTAINE-SOUS-PREAUX  
PLACE DE LA REPUBLIQUE  
76160 FONTAINE-SOUS-PREAUX

**DATE ENVOI : 03/10/2022**

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + Date)	Observations éventuelles de pré- contrôle de légalité
Demande de subvention au titre du FAA investissement auprès de la MRN pour financer les travaux de l'église : réfection de l'appui du sommier Nord/Est	Délibération n° 2022/20	
Demande de subvention au titre du FAA fonctionnement auprès de la MRN	Délibération n° 2022/21	
Contribution au FAJ 2022	Délibération n° 2022/22	
Actualisation des tarifs du cimetière	Délibération n° 2022/23	
Avenant n° 2 à la convention de location de la cuisine de la salle des fêtes à la société A l'Estran	Délibération n° 2022/24	
Contrat groupe d'assurance des risques statutaires - Adhésion - Autorisation	Délibération n° 2022/25	
Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité	Délibération n° 2022/26	

CACHET DE LA COLLECTIVITE ET SIGNATURE :



le secrétaire.

CACHET DE RECEPTION DE LA PREFECTURE :

LE 02 Mars 1982

Document reçu le :

05 OCT. 2022

PREFECTURE DE  
LA SEINE-MARITIME  
DCL

**\* seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture**